



Directive 464 (1991)¹

Nouvelles républiques souveraines en Europe orientale

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée se réfère à sa [Recommandation 1161 \(1991\)](#) sur la crise en Union Soviétique.
2. Elle demande à sa commission des relations avec les pays européens non membres de continuer à faire rapport sur la situation en Europe de l'Est et d'examiner les moyens pratiques d'étendre notre coopération avec les nouvelles républiques souveraines.
3. Elle demande à sa commission des questions juridiques et des droits de l'homme d'examiner les mesures concrètes à prendre pour assurer la défense des droits civils en Europe orientale, en particulier dans le domaine des droits des minorités.

1. Discussion par l'Assemblée le 19 septembre 1991 (10e et 11e séances) (voir [Doc. 6486](#), rapport de la commission des questions politiques, rapporteur : M. Soares Costa; et [Doc. 6484](#), rapport de la commission des relations avec les pays européens non membres, rapporteur : M. Tarschys). Texte adopté par l'Assemblée le 19 septembre 1991 (11e séance).

